Suspicion de **piqure** ?
Que faire ?

1. Prévenir le responsable de la soirée ou de l'établissement

2. Se faire accompagner ou se rendre aux urgences pour un prélevement sanguin

3. Le lendemain je me rends dans un commissariat de police ou en brigade de gendarmerie

EN CAS D'URGENCE :

112 15 17

POLICE NATIONALE